



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 39

Publié le : **12 OCT. 2026**

L'an deux-mille vingt-six et le huit du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI - Mme CUILLIERE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA - M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN - Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON - M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - M. HANACHI - M. GACHET - M. WAHARTE - M. GAUDE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme SIDOU - M. FARRUGIA - Mme NIETO

Excusés avec Pouvoirs :

M. COPPENS à M. HANACHI

Mme MERAKCHI à Mme ATTAF

Secrétaire de séance : M. HANACHI

CREATION ET COMPOSITION DU COMITE DE DENOMINATION DES VOIES

N° Acte : 5.3

Délibération n°26-157

Vu l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit la possibilité pour le conseil municipal de créer des comités consultatifs sur différents sujets d'intérêt communal, sur proposition du maire,

Vu l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies ouvertes à la circulation,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il est proposé à l'assemblée délibérante de créer un comité de dénomination des voies chargé d'émettre des propositions de dénomination des voies et lieux dits, et d'approuver la composition de ce comité,

Considérant que les travaux de ce comité seront ensuite proposés au conseil municipal,

Considérant que la durée de ce comité ne peut excéder celle du mandat municipal en cours,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, vote à l'Unanimité.

DIT que le comité de dénomination des voies sera présidé par le Maire ou son représentant Mme ROVARINO et sera composé de neuf membres de l'assemblée délibérante.

Six représentants de la liste "Ensemble pour Vitrolles" :

- M. PIQUET
- Mme ATTAF
- Mme MORO
- M. HANACHI
- Mme MARTINEZ
- Mme CHABROL

Deux représentants de la liste "Vitrolles en ordre" :

- Mme DEMOLON
- Mme RAPETTO

Un représentant de la liste "Vitrolles Unie" :

- M. FARRUGIA

DIT que le comité pourra associer à ces travaux, la présence de représentants d'associations ou de structures locales.

Le Secrétaire de Séance

M. HANACHI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 12 octobre 2026

P. le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M. HABASTIDA

